

BUREAU DU CONSEIL DE L'EUROPE À TUNIS

RESULTATS EN 2025



Le Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis fonctionne depuis juillet 2021 en tant que centre régional, coordonnant la mise en œuvre d'initiatives régionales, notamment **le « Programme Sud », une initiative conjointe cofinancée par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.**

Grâce au **partenariat de voisinage entre le Conseil de l'Europe et la Tunisie**, cette coopération à long terme renforce les droits humains, la démocratie et l'État de droit en favorisant un dialogue structuré et continu avec les autorités tunisiennes et les partenaires nationaux. Le partenariat vise également à élargir l'espace juridique commun entre l'Europe et le sud de la Méditerranée, sur la base des conventions et des normes du Conseil de l'Europe qui promeuvent la bonne gouvernance, protègent les droits humains et renforcent la confiance du public.

EN CHIFFRES : UNE PLATEFORME D'ACTION (AU 1ER JANVIER 2026)



15 MEMBRES DU PERSONNEL DÉDIÉS

Y COMPRIS 9 TRAVAILLANTS SUR DES PROJETS.



1 PROGRAMME RÉGIONAL ET 8 PROGRAMMES ET PROJETS NATIONAUX, DONT :

- 1 PROJET CONJOINT DE L'UE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE (AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EN LUTTANT CONTRE LA CORRUPTION EN TUNISIE - AGELA).
- 7 PROJETS FINANCÉS PAR DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES.
- 1 PROJET S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONJOINT DE L'UE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE « PROGRAMME SUD ».

POURQUOI VOTRE IMPLICATION EST IMPORTANTE

Le sud de la Méditerranée consolide ses progrès démocratiques grâce à des réformes fondées sur les valeurs européennes communes. L'engagement continu des donateurs amplifiera ces réformes, renforcera l'État de droit, protégera les droits et garantira la stabilité régionale grâce à la coopération multilatérale.

IMPACT DU TRAVAIL DU CONSEIL DE L'EUROPE EN TUNISIE ET DANS LA RÉGION



CONSTRUIRE UN ESPACE JURIDIQUE COMMUN

La Tunisie renforce sa place dans l'espace juridique commun. Depuis 2012, la Tunisie et quatre autres pays de la région ont procédé à 22 adhésions à 15 conventions du Conseil de l'Europe, ce qui constitue une étape importante dans l'intégration régionale. En 2024, la Tunisie a adhéré à la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) et a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon de produits médicaux (Convention MEDICRIME).

FAIRE PROGRESSER LES DROITS HUMAINS ET LA RÉFORME DE L'ÉTAT DE DROIT

Des cadres juridiques conformes aux normes internationales. Grâce à un soutien juridique et à une expertise ciblée, notamment le mécanisme de réponse rapide, le Conseil de l'Europe a aidé les autorités tunisiennes, jordaniennes, libanaises, libyennes et marocaines à moderniser leurs lois et à renforcer leurs institutions. L'intervention rapide d'experts a guidé les réformes en matière de protection des données, de mesures contre la traite des êtres humains et de justice constitutionnelle, garantissant ainsi que les progrès réalisés dans les pays bénéficiaires soient ancrés dans les principes des droits humains et de l'État de droit.

Les professionnels appliquent les normes relatives aux droits humains dans la pratique. La formation, le mentorat et l'accès à des ressources en langue arabe ont permis d'étendre l'application pratique des normes du Conseil de l'Europe dans les tribunaux, les universités et la société civile. Les professionnels du droit utilisent la plateforme HELP du Conseil de l'Europe pour se former sur des thèmes allant de l'indépendance judiciaire à la confidentialité des données, tandis que plus de 300 jeunes tunisiens et représentants de la société civile ont amélioré leurs compétences en matière de défense des droits humains grâce au programme HEY (Programme d'éducation aux droits humains pour les jeunes), développé par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et avec le soutien de l'École tunisienne d'études politiques.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET PROTECTION DES VICTIMES

Les acteurs de la justice pénale mènent une action commune contre la traite et le trafic d'êtres humains. Grâce à une formation sous-régionale, les procureurs et les enquêteurs tunisiens et algériens ont renforcé leur capacité à détecter, enquêter et poursuivre les cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants. Le partage des pratiques régionales et des approches centrées sur les victimes a renforcé la coopération, tandis que des pays partenaires tels que le Liban ont adopté une nouvelle législation secondaire qui consolide les pratiques opérationnelles en matière de détection, d'identification et d'orientation des victimes de la traite des êtres humains, conformément aux normes internationales, démontrant ainsi l'impact pratique des orientations du Conseil de l'Europe.